



PROCES-VERBAL :

## ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 25 NOVEMBRE 2021 à 18H45 Bains de Saillon (salle Pierre Avoi)

En présence de dix-huit bourgeois et quatre non-bourgeois, le président Thurre ouvre cette assemblée légalement convoquée. Celle-ci se déroule dans un climat sanitaire de lutte contre le Covid-19.

Après les salutations d'usage il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de M. André Luisier, ancien président de la bourgeoisie.  
Puis il excuse des absents et rappelle l'ordre du jour.

### 1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoisie

- Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisie du 8 juin 2021.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### 2. Dépenses non obligatoires supérieures à 5 % des recettes brutes

- Investissements 2022

Le président Thurre informe l'assemblée que la compétence du conseil bourgeois pour engager des dépenses non obligatoires se monte à Fr. 1'200.-. Dès lors, les investissements prévus en 2022 se doivent de faire l'objet d'une acceptation avant l'approbation du budget.

Il s'agit des investissements suivants :

- Place « Les Moilles » pour Fr. 30'000.-
- Place « Des Marbriers » pour Fr. 170'000.-
- Carrière de « la Sarvaz » pour Fr. 10'000.-
- Chalet de « Scinlloz » pour Fr. 30'000.-

Les bourgeois autorisent à dix-sept voix pour et une abstention le conseil bourgeois à effectuer ces dépenses non-obligatoires.

### 3. Crédit d'engagement lié aux investissements

- Demande d'un crédit

Le président Thurre informe que pour financer les investissements de la bourgeoisie validés au point précédent, il faudra faire appel à un crédit d'engagement, très probablement auprès de la commune.

Les bourgeois autorisent à dix-sept voix pour et une abstention le conseil bourgeois à effectuer ce crédit d'engagement.

### 4. Budget 2022 de la bourgeoisie

- Lecture en commentaires

Le président Thurre commente succinctement le budget 2022 de la bourgeoisie qui est présenté dans le fascicule remis à chacun.

Une citoyenne demande ce qu'il adviendra de la bourgeoisie lorsque le capital sera complètement absorbé ? Le président Thurre répond que le conseil bourgeois s'appliquera à ce que cela n'arrivera pas. M. Damien Luisier, constituant, complète en indiquant qu'une bourgeoisie peut faire faillite ou être reprise par la commune.

Ce budget présente un excédent de charges de Fr. 77'155.-.

- Adoption

L'assemblée bourgeoisie adopte le budget 2022 à l'unanimité.

## 5. Planification financière

- Lecture

La planification 2023-2025 est présentée et commentée aux bourgeois.

## 6. Divers

Un citoyen demande, dans l'hypothèse ou un dépôt de matériel à la carrière de la Sarvaz devait être rentable, est-ce que les recettes seraient enregistrées dans les comptes bourgeoisiaux ou municipaux ? Il lui est répondu que ces recettes seraient bourgeoisiales. Dans ce cas, indique ce même citoyen, il est important de maintenir tant que possible la bourgeoisie.

Le vice-président Moïse Tramaux informe l'assemblée de la volonté communale de faire homologuer un périmètre de protection des eaux de la Sarvaz.

La parole n'étant plus demandée, le président Thurre clos cette assemblée avec les remerciements d'usage.

Il est 19h15.

BOURGEOISIE

Le Président  
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire  
Boris Clerc